

# NEWS D'URGENCE

[www.droitsdurgence.org](http://www.droitsdurgence.org)

## Le droit en prison : les points d'accès au droit

Les personnes incarcérées, privées de leur liberté d'aller et venir, se trouvent le plus souvent dans l'incapacité physique et matérielle d'avoir accès à leurs droits les plus élémentaires. Malgré la présence d'avocats et de magistrats, les personnes incarcérées ont une connaissance restreinte de leurs droits en prison.

Or, dans un rapport du 11 mars 2004, la Commission nationale consultative des droits de l'homme rappelle qu'« *une protection effective des droits et libertés en prison présuppose la consécration d'un statut juridique du détenu. Le principe de la prééminence du droit, dominant dans toute société démocratique, implique que soit clairement affirmé qu'à l'exception de la liberté d'aller et de venir, l'ensemble des droits et libertés sont garantis aux personnes détenues* ».

Depuis quelques années, Droits d'Urgence mène, aux côtés d'autres associations, une réflexion de fond sur la pertinence d'une politique de l'accès au droit en faveur des personnes incarcérées. Les lois relatives à la lutte contre les exclusions, à l'accès au droit et à la résolution amiable des conflits en constituent le fondement textuel.

Ce travail s'appuie également sur l'expérience de l'association en milieu pénitentiaire. Droits d'Urgence coordonne et anime en effet, depuis 1999, la commission technique de l'accès au droit (premier relais d'accès au droit à la disposition des personnes incarcérées) à la Maison d'arrêt de la Santé, avec le Secours Catholique et le SPIP. L'association gère par ailleurs deux points d'accès au droit en prison (Fresnes et La Santé). Le premier point d'accès au droit a été mis en place en 2000 à la Maison d'arrêt de Fleury-Mérogis, à la suite d'un partenariat entre le Conseil départemental de l'accès au droit de l'Essonne, la Maison d'arrêt et l'association ARAPEJ.

Les points d'accès au droit, composés de juristes et de professionnels du droit, délivrent un accès direct à de l'information juridique et proposent aux personnes incarcérées un appui dans leurs démarches administratives.

En 2006, le point d'accès au droit de Fresnes a mis en place des procédures d'information collectives à destination des personnes incarcérées. Celles-ci prennent la forme de conférences juridiques lors desquelles différentes thématiques sont abordées par des professionnels du droit.

Le point d'accès au droit de la Santé a permis, quant à lui, l'inscription sur les listes électorales, auprès de la mairie du 14<sup>e</sup> arrondissement, d'une trentaine de personnes incarcérées. Cette démarche a abouti grâce à la collaboration étroite entreprise avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Paris.

**En 2006, on dénombrait en France 80 points d'accès au droit pour 188 établissements pénitentiaires.**

*Pour consolider le dispositif et améliorer la qualité des prestations, un comité de liaison des points d'accès au droit et relais d'accès au droit a été créé le 15 septembre 2005. Il a pour objectif de mutualiser le travail des juristes en prison par l'échange d'informations et de pratiques.*

*Aujourd'hui, la création des points d'accès au droit et des relais d'accès au droit en milieu pénitentiaire participe à la mise en place effective du droit fondamental de toute personne incarcérée à la connaissance et la mise en œuvre de ses droits.*

- **Espace accès médiation : bilan d'activité 2006**

Créé en 2001, l'Espace d'accès à la médiation rassemble aujourd'hui 15 bénévoles. L'activité de ce dispositif a connu une augmentation de **50 % depuis 2004**. Plus de la moitié de ces médiations, relatives aux expulsions locatives, ont abouti à un accord entre les parties en 2006. Le dispositif de prévention des expulsions (permanence de prévention des expulsions - PPE), mis en place en partenariat avec la Fondation Abbé Pierre et la Confédération Générale du Logement, connaît également un franc succès : en 2006, 640 ménages ont pu être pris en charge. Fort de ce bilan positif, l'EAM cherche à développer ses partenariats avec les bailleurs sociaux.

- **PAD 18 : une confiance renouvelée**

Le Point d'accès au droit (PAD) du 18<sup>e</sup> arrondissement de Paris a fêté son troisième anniversaire en 2006.

Situé dans le quartier de la Goutte d'Or, ce lieu d'accueil gratuit et permanent permet aux habitants de l'arrondissement, et notamment aux plus démunis, d'avoir accès à une information de proximité sur leurs droits et leurs devoirs et de bénéficier d'une aide dans leurs démarches lorsqu'ils sont confrontés à des problèmes juridiques ou administratifs. Il met particulièrement l'accent sur la prévention des expulsions locatives et la médiation comme modes de résolution des conflits. **Le 18<sup>e</sup> est, de tous les arrondissements parisiens, le plus touché par les problèmes d'expulsions locatives.**

En juillet dernier, la Ville de Paris a renouvelé sa confiance à Droits d'Urgence comme gestionnaire pour trois années supplémentaires.

En 2006, Le PAD 18 a accueilli près de **8 200** personnes parmi lesquelles **3 348** ont bénéficié d'une prise en charge spécifique à l'occasion de 712 permanences.

Entre 2005 et 2006, l'activité du PAD 18 a augmenté de **36 %**.

- **Bus du droit : « Barreau de Paris Solidarité »**

Depuis le début du programme Bus « Barreau Solidarité Paris » en 2003, plus de **10 000 personnes** ont été reçues par les bénévoles du Barreau de Paris et Droits d'Urgence. Ce succès de fréquentation est conforté par la confiance manifeste des usagers envers ce dispositif.

En effet, **30 %** des personnes reçues en 2006 avaient déjà bénéficié, à une ou plusieurs reprises, de conseils délivrés au sein du Bus (pour mémoire, elles n'étaient que de 17 % en 2005).

L'originalité du lieu d'accueil et ses modalités de fonctionnement correspondent à un véritable besoin des habitants, hommes et femmes (ces dernières représentant plus de 45 % des personnes reçues).

- **Création du PAD 20**

Après le succès des points d'accès au droit des 19<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> arrondissements, créés respectivement en 2001 et en 2003, la Ville de Paris a souhaité créer un troisième PAD, situé dans le 20<sup>e</sup> arrondissement.

Au-delà des problématiques juridiques habituellement rencontrés dans ce type de structure (famille, travail, séjour, logement, consommation...), **ce dispositif gratuit a multiplié ses interventions en direction des femmes victimes de violences.** La permanence de soutien psychologique qui s'y tient toutes les semaines apporte une réponse originale et complémentaire à l'information juridique qui y est dispensée.

Notons enfin que le PAD 20 partage ses locaux avec un Point Information Médiation Multi Services (PIMMS) : ce dispositif conseille et accompagne les usagers et clients d'entreprises partenaires.



Droits d'Urgence recherche des bénévoles (avocats, juristes d'entreprise et étudiants). Une formation initiale est dispensée. Les bénévoles interviennent régulièrement au sein d'équipe dans des structures franciliennes accueillant des personnes démunies (hôpitaux, foyers d'hébergement, associations...).

Demande de renseignement par mail ([contact@droitsdurgence.org](mailto:contact@droitsdurgence.org)), ou par téléphone ([01 40 03 62 82](tel:0140036282)).

# ZOOM

Environ **974 600** personnes sont privées de domicile personnel.  
Parmi celles-ci, **100 000** vivent à l'année en **camping ou en mobile home**.

**41 000** personnes vivent dans un habitat de fortune (cabanes...).

**2 187 000** personnes vivent dans des conditions de logement très difficiles.

En 2001, l'INSEE comptabilise 86 500 sans domicile. En **2006**, l'AFP évaluait ce nombre à plus de **100 000**.

Source :  
*Rapport 2007 sur  
le mal-logement,  
Fondation Abbé  
Pierre*

## Le regard de la CNCDH sur le droit d'asile en France

L'avis de la Commission nationale consultative des droits de l'Homme (CNCDH) sur les conditions d'exercice du droit d'asile en France a été publié en décembre 2006. Cette étude approfondie analyse le parcours d'un demandeur d'asile confronté à une réglementation et des procédures complexes. Ce travail a notamment été réalisé sur la base d'entretiens avec de nombreux acteurs institutionnels et de terrain. Il apporte un éclairage précis et pointu sur les réalités vécues par les demandeurs d'asile, complété des nombreuses recommandations de la Commission.

Le rapport d'activité de la Commission pour l'année 2005 (disponible auprès de La Documentation française) contient quant à lui les études réalisées par la CNCDH dont : « La parole de l'enfant victime de mauvais traitements et/ou de violences sexuelles » et « le respect des droits fondamentaux de la personne humaine en situation de troubles intérieurs et de tensions internes au regard du droit international ».

Ces documents sont disponibles sur le site Internet de la Commission à l'adresse suivante :

<http://www.commission-droits-homme.fr>

## Hommage à l'abbé Pierre

C'est avec une grande tristesse que nous avons appris, le 19 janvier dernier, le décès de l'abbé Pierre.

En 1994, plusieurs fondateurs de Droits d'Urgence ont organisé le quarantième anniversaire de l'appel de 54. À la suite de cette manifestation de réflexion sur l'exclusion, l'idée de la création d'une association d'aide juridique s'inscrivant dans la lutte contre l'exclusion était née. Sollicité par les dirigeants d'Emmaüs et d'autres associations, Jean-Luc Bédos avait alors mis en œuvre cette idée. La nécessité d'un traitement juridique des problèmes rencontrés par les plus démunis exigeait en effet la mobilisation des professionnels du droit. Nous devons donc d'une certaine façon la création de Droits d'Urgence aux idées et à l'action de l'abbé Pierre. Son engagement continuera à inspirer notre action quotidienne en matière de lutte contre les exclusions.



# ÉVÉNEMENT



Le premier « Code des droits contre l'exclusion », publié aux éditions Dalloz sous la direction de Denis Chemla (Président de Droits d'Urgence) et de Martin Hirsch (Président d'Emmaüs France), est paru à la fin de l'année 2006.

Ce premier code, fruit d'un travail collectif auquel des bénévoles et salariés de Droits d'Urgence ont contribué, est construit selon une approche thématique (logement, consommation, santé, séjours, droit d'asile, justice...). Il a pour objet de livrer à ses lecteurs – acteurs de terrain, professionnels du droit et justiciables – des informations juridiques précises sur le droit des personnes, et de faciliter de la sorte leur mise en œuvre concrète.

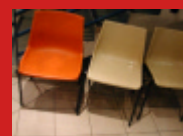
*Dalloz, Hors collection, Octobre 2006, environ 800 pages, ISBN 2 24 705 952 X, 24 €*

## Appel aux dons

Droits d'Urgence a besoin plus que jamais d'un soutien financier pour assurer la pérennité et le développement de ses actions de solidarité en faveur des plus démunis.

Vous pouvez nous adresser vos dons à l'ordre de Droits d'Urgence.

Pour plus de renseignements, **n'hésitez pas à contacter le siège.**



**DROITS**  
**D'URGENCE**

Le journal Droits d'Urgence est une publication d'information éditée par Droits d'Urgence, association loi 1901  
Adresse : 1, Passage du Buisson Saint-Louis 75 010 Paris - Téléphone : 01 40 03 62 82 - Télécopie : 01 40 03 62 56  
Site Internet : <http://www.droitsurgence.org> Mail : [contact@droitsurgence.org](mailto:contact@droitsurgence.org)

Directeur de publication : Denis Chemla

Coordination de la rédaction : Alexandre Farnault, Camille Hesse, Kaoutar Djemaï, Frédéric Mar / Graphisme : Yann Kukucka  
Comité de rédaction : L'ensemble de l'équipe de Droits d'Urgence